

Séance extraordinaire du 15 août 2025

Séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée pour le 15 août 2025 à 9h00, au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac.

Étaient présents : Monsieur le maire Mario Tremblay et monsieur le conseiller Jean Barrette.

Étaient absents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude ainsi que messieurs les conseillers Gilles Massey, Jacques Ostiguy et Ian Dellner

Assiste également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière.

1- AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été transmis aux membres du conseil conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*;

3.- CONSTAT DE DÉFAUT DE QUORUM

Dès l'heure prévue pour l'ouverture, la directrice générale et greffière-trésorière constate le défaut de quorum. Seulement deux (2) membres du conseil sont présents au cours de l'heure suivant l'heure prévue.

4.- ABSENCE D'OUVERTURE ET D'AJOURNEMENT

La séance n'ayant pas été ouverte, aucun point n'est traité et aucun ajournement n'est prononcé. Conformément à l'article 155 du *Code municipal du Québec*, aucun élu n'a demandé un ajournement suivant la constatation du défaut de quorum.

5.- SUIVI

Il est pris acte qu'aucun des sujets mentionnés à l'avis de convocation n'a été discuté. Voir la résolution 2025-09-178 adoptée postérieurement, qui annule l'avis de convocation et déclare caduque la séance extraordinaire du 15 août 2025.

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*